



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur Bruno HUET ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES
- Monsieur Nicolas HARDY, absent excusé
- Monsieur Hervé HARDY, absent excusé
- Madame Evelyne HENRY, absente excusée

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

II) Point financier

1 - Exonération de la taxe foncière

Les constructions nouvelles sont exonérées de taxe foncière durant les 2 années qui suivent leur achèvement.

Certaines communes s'étaient opposé à cette exonération.

Un nouvel article de la loi de finances 2020 annule cette possibilité mais permet aux communes d'adapter le pourcentage de cette exonération.

Pour limiter au maximum les pertes de recettes découlant de cette réforme il est possible d'instituer une exonération en % de la base imposable.

Cette exonération s'applique à compter du 1^{er} janvier qui suit l'achèvement de la construction.

Il est proposé, pour notre commune, d'instituer une exonération à hauteur de 40% de la base imposable.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



II) Travaux

1 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance

Différents travaux au sein de la commune sont prévus et les financements recherchés auprès des structures qui accompagnent ces projets.

Il s'agit en grande partie de la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour limiter les coûts de fonctionnement (chauffage).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention complémentaire auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.

En effet, la rénovation énergétique du bâti des espaces publics fait partie d'un des 3 axes retenus dans le Contrat de Relance et de la Transition Energétique (CRTE) signé entre les Communautés de Communes CC2V, CCVE et l'Etat.

Le but étant de minimiser la partie financière incombant à la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 - Point sur les travaux en cours et à venir

2.1 - Aire de jeux

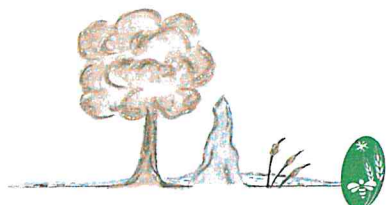
Les travaux de mise en conformité et rénovation de l'entourage de l'aire de jeux sont terminés.

2.2 - Eclairage public

L'éclairage public, habituellement est coupé de minuit à 5 heures du matin et totalement du 15 mai au 31 août.

Exceptionnellement, et en relation avec la gendarmerie, une partie du village est restée éclairée toute la nuit, suite à des incivilités, et pour faciliter le travail des gendarmes.

Lors de la remise en route fin août, un matériel de programmation est tombé en panne et entraîne un éclairage continu la nuit sur une partie du village. Celui-ci en rupture d'approvisionnement, devrait être bientôt changé et nous pourrions retrouver le cycle habituel d'éclairage.



IV) Affaires générales

1 - Plan Communal de Sauvegarde

Notre commune, comme beaucoup d'autres n'ont pas encore élaboré un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce type de document permet de mieux faire face aux dangers (inondations, accidents etc...), de recenser les points faibles du territoire, les risques et de lister les actions à lancer face à ces problèmes.

Le Conseil Départemental nous propose de nous accompagner dans la démarche d'élaboration du document.

Il nous est demandé de nommer un référent pour ce nouvel outil.

Monsieur Marc REMONDIN se propose comme référent.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 - Lutte contre les dépôts sauvages

Monsieur Marc REMONDIN informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouvel outil permettant de lutter contre les dépôts sauvages.

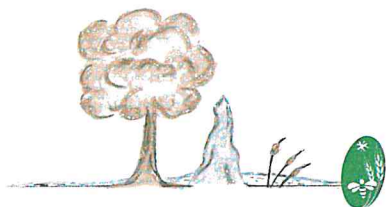
C'est une application disponible sur smartphone qui permet de signaler un dépôt, ou bien d'informer du nettoyage du lieu.

Une communication sera réalisée vers les Prunaysiens à travers les canaux habituels (courrier, site internet de la Commune, Prunaysien).

V) Questions diverses

1 - Animation du village

Monsieur le Maire remercie le Président de l'Amicale Prunaysienne pour la préparation de la Fête du Village qui a eu lieu le week-end dernier, souligne et remercie l'investissement des bénévoles pour la parfaite organisation, après de longs mois sans moments de convivialité.



2 - Agenda 2022

Les dates des Elections Présidentielles et Législatives sont connues.

Il s'agit des 10 et 24 avril pour les Elections Présidentielles et des 12 et 19 juin pour les Elections Législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.

Le Maire.
Patrick PAGES.

